



## Qualité de l'eau potable en 2025 - commune de PREMIER

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), le distributeur d'eau, est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

### Provenance de l'eau

100 % eau de la Source Mercier (AISM)

### Désinfection

L'eau des sources ne subit aucun traitement.

### Contrôles sanitaires (analyses)

11 prélèvements ont été effectués dans le réseau pour le suivi de la qualité de l'eau de boisson.

### Résultats des analyses et qualité de l'eau

Dans l'ensemble du réseau, l'eau est de très bonne qualité. Aucun dépassement des normes en vigueur n'a été décelé dans le réseau aux points de consommation représentatifs et définis par le programme d'autocontrôle. L'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

### Paramètres physiques et chimiques

Dureté totale : 28,4 °f (degrés français), soit une eau moyennement dure.

Température moyenne	10.1 °C
Calcium	110 mg/l
Magnésium	5.7 mg/l
Sodium	1.6 mg/l
Potassium	< 0.5 mg/l

pH	7.8
Chlorures	1.0 mg/l
Nitrates	4.2 mg/l
Sulfates	3.0 mg/l
Hydrogénocarbonates	360 mg/l

L'eau ne contient que peu de nitrates, 7.0 mg/l en moyenne, le seuil de tolérance étant de 40 mg/l.

### Conclusion

L'eau fournie sur le territoire communal correspond parfaitement aux normes d'eau de boisson.  
Elle peut être consommée sans modération.

### Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires, le bureau de l'administration communale est à votre disposition :

Administration communale de **Premier**

Place du Collège 1

**1324 Premier**

Téléphone : **+41 24 453 13 95** Email : [greffe@premier.ch](mailto:greffe@premier.ch) Municipal **+41 78 835 85 29**